Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 2026-238
ID : 022-242200715-20261112-238_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
35	3

Date de la convocation
5 Novembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2026

et publication le 20 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de plounévez-Quintin, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Clément Sauzay – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon - Eléonore Kogler – Michel Ollivier - Stéphanie Dosselin – Julie Cloarec – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Verger – Véronique Loriot Le Guillou – Guy Bouchez - Jean-Pierre Mougeot – Guillaume Robic

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Catherine Boudiaf
Madame Magalie Corgniec excusée donne Pouvoir à Madame Stéphanie Dousselin
Monsieur Pierre-Yves Daniel excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Clément Sauzay

Délibération 238.2026 Réalisation de Plans de Gestion Durable des Haies

Vu la délibération 2021/165 du 18 novembre 2021 actant la participation de la CCKB au programme régional Breizh Bocage,

Vu la délibération 2023/191 du 7 décembre 2023 approuvant la Feuille de route des actions en faveur du bocage pour la période 2023-2027,

Vu la délibération 2025/22 du 13 février 2025 relative à la programmation financière 2025 des actions en faveur du bocage,

Vu la délibération 2025/45 du 2 avril 2025 relative au budget primitif 2025 de la CCKB,

Vu la délibération 2025/153 du 26 juin 2025 actant la réalisation de Plans de Gestion Durable des Haies

Vu la délibération 2025/233 du 6 novembre 2025 actant la participation de la CCKB au programme Pacte Haie 2025,

Vu la délibération 2025/286 du 4 décembre 2025 relative à l'arrêté préfectoral de la société Imerys Glomel et du suivi des mesures de compensation,

Vu la délibération 2026/76 du 23 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire donne des délégations de pouvoir à Mme la Présidente,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20261112-238_2026-DE

Vu l'avis favorable du groupe de travail bocage réuni le 15 Octobre 2026 et de la commission environnement réunie le 22 Octobre 2026,

La communauté de communes exerce des actions de préservation du bocage dans le cadre du programme régional Breizh Bocage depuis début 2022.

La Feuille de route 2023-2027 des actions en faveur du bocage sur le territoire du Kreiz Breizh programme un panel d'actions de valorisation et de préservation du bocage historique, et la réalisation de plantations de nouvelles haies chaque hiver.

Parmi ces actions est prévu la réalisation de Plans de Gestion durable du Bocage. L'année 2025 était la première année de mise en œuvre de cette action.

L'objet du Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) est de réaliser un diagnostic de l'ensemble des haies bocagères à l'échelle d'une exploitation agricole, afin d'apporter à l'exploitant un accompagnement technique lui permettant d'assurer la pérennité du patrimoine bocager par des pratiques de gestion adaptées.

Il permet à l'exploitant d'avoir une visibilité sur les actions de gestion des haies à prévoir pour les 15 prochaines années, de connaitre les enjeux sur chacune des haies, les priorités d'intervention, la valorisation et les volumes de bois mobilisables, ainsi que l'évaluation des flux de carbone.

D'ici décembre 2028, période de financement du Pacte Haie, il est proposé de réaliser jusqu'à 50 PGDH :

- 12 PGDH réalisés en régie, sur du temps co-financé à 60% par le Pacte Haie,
- 36 PGDH délégués à un prestataire, co-financés à 60% par le Pacte Haie, sur un montant maximum de 81 761.40 € HT
- 2 PGDH délégués à un prestataire, financés à 100% par Imerys Glomel.
-

L'accompagnement d'Imerys fait suite à l'arrêté préfectorale du 20 juin 2024 d'autorisation environnementale d'exploitation d'une 4ème fosse à Glomel. L'arrêté prévoit en mesure d'accompagnement BIO-A7 la mise en œuvre de 5 PGDH sur les exploitations agricoles voisines de la carrière de Guerphalès, sur 575 hectares.

En 2025 et 2026, 3 PGDH ont déjà pu être réalisés, sous maitrise d'ouvrage de la CCKB. D'ici fin 2028, 2 PGDH pourront être réalisés, sous maitrise d'ouvrage de la CCKB, au profit de 2 exploitants agricoles du territoire, pour le compte de la société Imerys Glomel.

La société Imerys s'engageant à prendre en charge le coût complet de ces diagnostics et le temps d'animation par la CCKB lié, estimé à 1 mois.

La réalisation des 38 PGDH délégués à un prestaire aura lieu après consultation des entreprises au cours de l'automne 2026. Les agriculteurs bénéficiaires seront rencontrés en début et en fin d'étude par le prestataire accompagné d'un technicien en charge du bocage à la CCKB.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20261112-238_2026-DE

Cette consultation permettra d'établir les coûts définitifs. Actuellement ils sont estimés en moyenne à 3 355 € HT par PGDH de 10 km, variable en fonction du linéaire de haies de chaque exploitation.

Sur la base du coût moyen des prestataires qui seront retenus (forfait par diagnostic + part variable au kilomètre de haie), une participation des exploitants bénéficiaires des PGDH cofinancés avec le programme Pacte Haie sera sollicitée à hauteur de 40 % de leur coût HT. Le financement est ainsi assuré à 100% du coût HT, la CCKB prenant en charge la TVA (jusqu'à 16 352 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- Autorise la réalisation de 50 Plans de Gestion Durable des Haies,
- Autorise de déléguer la réalisation de 38 de ces PGDH, suite à une consultation,
- Sollicite la participation financière d'Imerys à hauteur du coût total réel de réalisation de 2 PGDH autours de Guerphalès, ainsi que de temps mobilisé par la CCKB sur cette action,
- Fixe la participation des bénéficiaires des PGDH co-financés à 60% par le programme Pacte Haie à 40% de leur coût de réalisation en prestation,
- Fixe la participation de la CCKB à hauteur de la TVA,
- Autorise l'établissement de conventions avec les exploitants bénéficiaires des PGDH,
- Mandate la Présidente pour organiser avec la DGFiP le recouvrement des participations financières des bénéficiaires,
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces décisions.

Monsieur Clément Sauzay

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.